

ID: 040-254002454-20230408-2023\_D002SIVU-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SIVU scolaire RPI POYANNE LAUREDE Séance du 08 avril 2023 D002/2023

<u>Etaient présents</u>: Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Séverine SOUPOT - - BOURLON Nadine - Michel ROUSSEL - Jean-Michel ROMERO - Anne ROUSERE - Christophe BERGE - <u>Absents excusés</u>: Catherine ROSSIGNOL - Pierre VINCENT

Nombre de membres en exercice	10	
Nombre de membre présents	8	
Nombre de pouvoirs	0	·
Nombre de votants pouvoir compris	8	

Secrétaire de séance :

Date de la convocation: 31 mars 2023

Un excédent de fonctionnement de :

Objet: Affectation des résultats 2022

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX, Présidente après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2022 ce même jour à la majorité des suffrages exprimés Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire Statuant sur l'affectation du résultat du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le CFU fait apparaître

• Un excédent reporté de :  Soit un excédent de fonctionnement de	22 361,78 26 763,57
<ul> <li>Un déficit d'investissement :</li> <li>Un déficit des restes à réaliser de :</li> </ul>	13 103,40 600,00
Soit un besoin de financement de :	13 703,40

## DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit

•	Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : <b>EXCEDENT</b> :	26 763,57
•	Affectation complémentaire en réserve (1068):	13 703,40
•	Résultat reporté en fonctionnement (OO2):	13 060,17
•	Résultat d'investissement reporté (OO1) <b>DEFICIT</b> :	13 103.40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

4 401,79

A Poyanne, le 08/04/2023

Madame la Présider S.I.V.U.

Fabienne LABY-FAUTHOLY
regroupement scolaire

LAUREDE - POYANNE

Madame la Présidente certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 08 avril 2023 Publié par vole d'affichage conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivité Territoriale le : 08/04/2023